



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accord sur le régime des visas entre la Russie et l'Union européenne

Question écrite n° 5640

Texte de la question

M. Renaud Muselier fait part à M. le ministre des affaires étrangères et européennes d'une crainte exprimée par la Géorgie sur l'accord de simplification du régime des visas entre la Russie et l'Union européenne entré en vigueur le 1er juin 2007. La Russie délivre des passeports russes à des résidents de zones de conflit, à savoir l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Cet accord peut avoir des effets négatifs sur la résolution des conflits en Géorgie et risque même d'encourager le séparatisme. À partir du 1er juin 2007, les citoyens géorgiens résidant dans les zones de conflit se retrouvent dans une situation désavantageuse par rapport à ceux qui détiennent les passeports russes. En conséquence, il souhaite savoir si l'Union européenne peut examiner la question de la validité des passeports russes dans les zones de conflit pour écarter toute tension.

Texte de la réponse

L'Union européenne est consciente de la situation particulière dans laquelle se trouve la Géorgie en matière de visas, depuis l'entrée en vigueur, le 1er juin 2007, des accords de facilitation de visas et de réadmission signés entre l'UE et la Russie. Les habitants des régions séparatistes d'Abkhazie et d'Ossétie du sud, détenteurs de passeports russes, bénéficient désormais d'un traitement préférentiel par rapport aux citoyens géorgiens. Dans ce contexte, un examen des répercussions que pourrait avoir l'entrée en vigueur de ces accords sur les relations avec la Géorgie est en cours au sein des institutions européennes. Le Conseil est convenu, à titre de première étape, de mettre en place un dialogue avec la Géorgie sur les questions de visas, qui passera notamment par la constitution d'un sous-comité sur la justice et les affaires intérieures dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération. La première réunion de ce sous-comité est prévue au début de l'année 2008. La France soutient pleinement le lancement de ce dialogue et espère que ces travaux pourront aboutir rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5640

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5879

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8182